



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2022 À 19 H 30
DANS LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE**

ORDRE DU JOUR

1. PÉRIODE DE QUESTIONS

2. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 Adoption de l'ordre du jour.

2.2 Adoption des procès-verbaux.

i. Séance ordinaire du 30 août 2022.

2.3 Appuis financiers et demandes diverses.

i. Demande de soutien financier du Club de l'Âge d'Or de la Prairie - 50^e anniversaire.

2.4 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général adjoint.

3. CONSULTATIONS PUBLIQUES

4. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

4.1 Adoption du Règlement 1495-M déterminant les secteurs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et les fins pour lesquelles les immeubles peuvent y être ainsi acquis.

4.2 Adoption du Règlement 1496-R.I.P. relatif aux animaux.

5. OCTROI DE CONTRATS

5.1 Octroi d'un mandat pour services professionnels pour la réfection du pavage de diverses rues en 2023.

- 5.2 Octroi d'un mandat pour services professionnels pour surpresseur d'aqueduc et compteurs sectoriels.
- 5.3 Octroi d'un contrat pour la levée de conteneurs à déchets et matériaux recyclés à l'aréna.
- 5.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec - appel d'offres #CHI-20232024 - achat de différents produits chimiques pour le traitement des eaux.
- 5.5 Octroi d'un contrat pour la licence d'Office 365.

6. COMMUNICATIONS

7. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

- 7.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.

8. GÉNIE

9. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

10. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

11. RESSOURCES HUMAINES

- 11.1 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un chef mécanicien au Service des travaux publics.
- 11.2 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'une conseillère en urbanisme au Service de l'urbanisme.
- 11.3 Fin de la période d'initiation et obtention de la permanence d'une adjointe juridique au Service du greffe et des affaires juridiques.
- 11.4 Renouvellement du mandat d'un membre au comité de retraite des employés de la Ville de La Prairie.

12. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

13. TRAVAUX PUBLICS

14. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 14.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 31 août 2022.

14.2 Dérogations mineures.

i. Demande de dérogation mineure.

14.3 PIIA.

i. Demandes de PIIA - comité consultatif d'urbanisme - séance du 31 août 2022.

14.4 Nomination d'un membre au comité de toponymie.

14.5 Désignation d'un représentant de la Ville au comité de surveillance du dépôt de matériaux secs de la compagnie Écoservices Tria inc. pour l'année 2022.

14.6 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation du lot 2 267 886 du cadastre du Québec - chemin Lafrenière.

14.7 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation du lot 2 267 884 du cadastre du Québec - chemin Lafrenière.

14.8 Attribution du statut d'immeuble desservi pour le 720, boulevard Taschereau, en vertu de l'article 24 du Règlement 1132-M relatif aux activités de gestion des matières résiduelles.

15. **VARIA**

16. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Vous êtes invité à poser vos questions aux élus municipaux. Que votre question porte sur un des points à l'ordre du jour ou sur tout autre sujet d'ordre municipal, vous pouvez l'acheminer par écrit à greffe@ville.laprairie.qc.ca

Afin de conserver un climat respectueux, nous vous demandons de bien vouloir respecter certains critères lors de l'acheminement de vos questions. Nous ne conserverons que les questions ou commentaires qui sont exempts de :

- ***propos injurieux, diffamatoires, harcelants, agressifs, racistes ou sexistes;***
- ***attaques personnelles, atteintes à la vie privée;***
- ***langage vulgaire, obscène et malveillant;***
- ***emploi abusif de la majuscule (équivalent aux cris);***
- ***promotion ou discrédit d'une entreprise, d'un produit, d'un parti politique, de ses représentants, ou des autorités de la Ville de La Prairie.***